



## **Critères pour l'Évaluation de pair à pair**

### **Espace de qualité : Activités internationales**

**Version finale 13.9.2016**

#### **Planification des activités internationales**

1. Le centre d'éducation et de formation professionnelle (EFP) a une stratégie internationale ou fait partie de la stratégie générale de l'organisation
2. L'établissement d'EFP a identifié les bénéficiaires de sa stratégie internationale et a fixé des objectifs concrets à atteindre
3. La planification des activités internationales contribue à réaliser les objectifs de la stratégie internationale
4. L'établissement d'EFP a défini des processus et une gestion de la qualité pour ses activités internationales
5. Les étudiants, le personnel et les autres parties prenantes sont impliqués dans la planification des activités internationales
6. Le personnel et les étudiants ainsi que les autres parties prenantes sont informés sur les activités internationales de l'établissement d'EFP
7. Les activités internationales de l'établissement sont en phase avec les politiques régionales, nationales et de l'Union européenne sur l'EFP
8. L'établissement d'EFP a un plan d'action et un budget annuels pour ses activités internationales.
9. La planification financière prend en considération à la fois le financement interne et les aides externes au financement du projet
10. Les tâches et les rôles du personnel dans le cadre de la stratégie internationale sont clairement définis et connus dans l'organisation
11. La communication sur les activités internationales est planifiée
12. Les activités internationales offrent une égalité des chances pour que les étudiants et le personnel y participent et les processus sont transparents
13. L'établissement d'EFP développe des partenariats pour les activités internationales basés sur ses objectifs stratégiques
14. Le contrôle et l'évaluation des activités internationales sont planifiés

15. L'établissement d'EFP définit des indicateurs d'impact pour ses activités internationales et planifie l'exploitation et la viabilité des résultats

### **Mise en œuvre d'activités internationales**

1. Les ressources allouées aux activités internationales sont confirmées et ajustées si nécessaire
2. Les processus et les outils sont en place pour faire le suivi et le contrôle de la qualité des activités internationales
3. Les partenariats internationaux font l'objet de conventions
4. L'établissement d'EFP informe le personnel et les étudiants sur les opportunités de participation
5. Les activités internationales permettent une participation égalitaire des étudiants et du personnel
6. L'information sur les activités internationales est documentée et facile à trouver et à utiliser
7. La communication est fluide entre toutes les parties et les acteurs des activités internationales

### **Evaluation des activités internationales**

1. Les activités internationales sont régulièrement évaluées
2. L'évaluation se fait selon les directives nationales et de l'Union européenne et en accord avec la stratégie internationale du centre d'EFP
3. L'évaluation couvre les processus des activités internationales, leurs résultats et le retour d'informations des parties prenantes
4. Toutes les personnes impliquées dans les activités internationales participent à l'évaluation

### **Développement**

1. La stratégie internationale est régulièrement passée en revue et mise à jour en fonction de l'évaluation de précédentes activités et d'autres données pertinentes
2. Les étudiants, le personnel et les autres parties prenantes de l'établissement d'EFP sont impliqués dans l'évaluation et la mise à jour de la stratégie internationale
3. L'établissement d'EFP identifie et hiérarchise les domaines à améliorer
4. "Les enseignements tirés" sont collectés pour servir à améliorer le fonctionnement
5. Les résultats et les plans de développement des activités internationales sont diffusés au personnel, aux étudiants et aux autres parties prenantes

6. L'établissement d'EFP utilise et valorise les compétences internationales de son personnel et de ses étudiants à développer des activités internationales et autres
7. L'établissement d'EFP veille à la mise en œuvre des actions d'amélioration, qui ont un impact sur les activités internationales



## Critères pour l'Evaluation de pair à pair

### Espace de qualité : Projets de partenariat Erasmus +

Version finale 13.9.2016

#### Planification des projets de partenariat

1. Les projets sont développés pour aider à atteindre les objectifs de la stratégie de l'établissement d'éducation et de formation professionnelle (EFP) et de sa stratégie internationale
2. Les projets sont en rapport avec les politiques régionales, nationales et de l'Union européenne essentielles en terme d'EFP
3. Les partenaires et les participants au projet sont pertinents pour atteindre les objectifs du projet
4. Des ressources humaines adaptées et un financement suffisant sont alloués au développement du projet
5. La direction de l'établissement d'EFP est engagée dans la planification du projet
6. Les projets ont des objectifs clairs et une suite est prévue pour atteindre les objectifs
7. Des groupes cibles sont définis
8. Les partenaires se sont entendus sur la répartition des tâches et des responsabilités au sein du projet
9. Des compétences clés et l'expertise nécessaire pour réaliser le projet ont été identifiées
10. Les besoins de développement des compétences requises au sein de l'organisation ont été pris en considération
11. L'exploitation et la viabilité des résultats du projet ont été planifiées

### **Mis en œuvre de projets de partenariat**

1. Les projets sont réalisés conformément au plan d'action du projet, au budget et aux directives des autorités qui le financent
2. Les partenaires participent au projet comme convenu
3. Les groupes cibles participent au projet comme convenu
4. L'ensemble des partenaires du projet ajustent, si nécessaire, le plan du projet en fonction du suivi de son avancement, des retours et de son évaluation
5. Les ressources allouées au projet sont confirmées et ajustées si nécessaire
6. Le coordinateur du projet et les partenaires surveillent les progrès du projet dont son financement
7. Tous les partenaires au projet participent à la conception, la distribution et l'exploitation des produits et des résultats

### **Evaluation des projets de partenariat**

1. Les projets sont évalués conformément au plan du projet et au plan d'évaluation de l'établissement d'EFP
2. Les résultats et l'impact du projet sont évalués à l'aide de méthodes et d'indicateurs convenus

### **Développement de projets de partenariat**

1. Les activités au sein du projet sont développées en fonction des retours et de l'évaluation
2. L'établissement d'EFP identifie et hiérarchise les domaines à améliorer
3. La gestion des projets par l'établissement d'EFP est développée en fonction des retours et de l'évaluation
4. L'exploitation et la viabilité des résultats des projets sont assurées
5. Les résultats des projets sont diffusés à l'établissement d'EFP

## Critères pour l'Évaluation de pair à pair

### Espace de qualité : Mobilité du personnel de l'Éducation et de la formation professionnelle (EFP)

#### Version finale 13.9.2016

Les activités de mobilité du personnel accroissent l'information, l'orientation et le conseil, ainsi que la transparence de l'EFP, comme le déclare le processus de Copenhague

Les activités de mobilité du personnel développent des outils pour la reconnaissance mutuelle et la validation des compétences et des qualifications

#### Planification de la mobilité du personnel

1. L'établissement d'EFP a fixé des objectifs pour la mobilité du personnel et des indicateurs de mesure
2. L'administration à tous les niveaux soutient la mobilité du personnel
3. La mobilité du personnel est organisée en fonction des objectifs stratégiques de l'établissement d'EFP
4. La mobilité du personnel est conçue dans le cadre du plan de développement des compétences du personnel
5. Les besoins et attentes du personnel sont identifiés et pris en compte lors de la planification de la mobilité du personnel
6. Le personnel est impliqué dans la planification
7. L'établissement d'EFP sélectionne les partenaires d'accueil sur la base de critères stratégiques internes, tels que la langue ou le pays ou encore en raison de leur expertise particulière dans un ou plusieurs secteurs ou problématiques de la formation professionnelle
8. Les tâches et les responsabilités des partenaires d'envoi et d'accueil ont été convenues en amont
9. La mobilité du personnel est basée sur la confiance mutuelle et la conclusion d'accords
10. La communication entre les partenaires est planifiée
11. L'établissement d'EFP a un processus pour la mobilité du personnel
12. L'établissement d'EFP a un plan sur les modalités de collecte et de diffusion des expériences de mobilité du personnel auprès de la direction, du personnel et des partenaires
13. Les retours sur la mobilité du personnel font partie du système de retour d'expérience de l'établissement d'EFP
14. Le financement utilisé pour la mobilité est diversifié : outre les fonds de l'UE, il existe aussi d'autres sources externes et de l'autofinancement

### **Mise en œuvre de la mobilité du personnel**

1. Des ressources suffisantes en temps, en fonds et en personnel sont allouées pour la mise en œuvre de la mobilité du personnel
2. La mobilité du personnel s'effectue selon le processus de mobilité de l'établissement d'EFP
3. Le processus de mobilité du personnel applique les directives de qualité de l'UE et les directives de l'établissement d'EFP
4. L'établissement d'EFP a un plan d'action d'urgence et de sécurité qui est connu de toutes les personnes qui participent à des sessions de mobilité
5. L'établissement d'EFP prépare le personnel avant son départ en mobilité
6. Les participants font un rapport sur leur mobilité conforme aux directives de l'établissement d'EFP et des bailleurs de fonds
7. Le processus de mobilité du personnel est transparent et permet une participation équitable entre les catégories de personnel, les domaines d'éducation et les lieux ainsi qu'en termes d'égalité femmes-hommes

### **Evaluation de la mobilité du personnel**

1. La mobilité du personnel est évaluée conformément aux directives de l'établissement d'EFP sur la gestion de la qualité et des stratégies
2. L'établissement d'EFP évalue régulièrement les processus de mobilité de son personnel
3. L'évaluation porte sur la mobilité du personnel dans son ensemble, notamment le processus de mobilité, les résultats et la satisfaction du personnel
4. Toutes les parties prenantes à la mobilité du personnel, dont les partenaires d'accueil, participent à l'évaluation

### **Développement de la mobilité du personnel**

1. Les retours des participants, des partenaires d'accueil et des autres parties impliquées servent à développer la mobilité du personnel
2. Le système de retours sur la mobilité du personnel fait partie du système de retours de l'établissement d'EFP
3. L'établissement d'EFP entretient et développe les compétences internationales de son personnel
4. L'établissement d'EFP développe la mobilité du personnel en coopération avec des partenaires
5. Les bonnes pratiques et les expériences tirées des mobilités sont diffusées et exploitées dans l'établissement d'EFP



## **Critères pour l'Evaluation de pair à pair**

### **Espace de qualité : Mobilité des étudiants (sortants) dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP)**

**Version finale 12.9.2016**

#### **Les critères peuvent aussi être utilisés dans d'autres contextes**

Les activités de mobilité des étudiants accroissent l'information, l'orientation et le conseil, ainsi que la transparence de l'EFP, comme le déclare le processus de Copenhague

Les activités de mobilité des étudiants développent des outils pour la reconnaissance mutuelle et la validation des compétences et des qualifications et améliorent l'assurance-qualité de l'EFP

#### **Planification de la mobilité des étudiants**

1. L'établissement d'EFP a fixé des objectifs pour la mobilité des étudiants et des indicateurs de mesure
2. L'administration à tous les niveaux soutient la mobilité des étudiants
3. Les besoins des étudiants, leur degré de préparation et leurs attentes sont identifiés et pris en compte pour planifier la mobilité des étudiants
4. Les étudiants sont impliqués dans la planification de la mobilité
5. La mobilité des étudiants est planifiée selon les objectifs stratégiques de l'établissement d'EFP
6. La mobilité des étudiants fait partie des cursus
7. Les acquis de l'apprentissage ont été identifiés et définis
8. La mobilité des étudiants est basée sur la confiance mutuelle et sur la conclusion d'accords
9. L'établissement d'EFP identifie les partenariats clés pour la mobilité des étudiants dans différents domaines
10. L'établissement d'EFP sélectionne les partenaires sur la base de critères stratégiques internes, tels que la langue ou le pays ou encore en raison de leur expertise particulière dans un ou plusieurs secteurs ou problématiques de la formation professionnelle
11. Les tâches et les responsabilités des partenaires ont été convenus en amont
12. La communication entre les partenaires est planifiée
13. L'établissement d'EFP a un processus pour la mobilité des étudiants
14. L'établissement d'EFP a un plan sur les modalités de collecte et de diffusion des expériences de mobilité des étudiants aux étudiants, au personnel et aux partenaires
15. Les retours sur la mobilité des étudiants font partie du système de retours d'expérience de l'établissement d'EFP
16. Le financement utilisé pour la mobilité est diversifié ; outre les fonds de l'UE, il existe aussi d'autres sources externes et de l'autofinancement

### **Mise en œuvre de la mobilité des étudiants**

1. Des ressources suffisantes en temps, en fonds et en personnel sont allouées pour la mise en œuvre de la mobilité des étudiants
2. Le processus de mobilité des étudiants respecte les directives de l'ECVET
3. Le processus de mobilité des étudiants respecte les directives de qualité de l'UE et les directives de l'établissement d'EFP
4. Les acquis de l'apprentissage sont évalués, validés et reconnus
5. L'établissement d'EFP a un plan d'action d'urgence et de sécurité connu des participants
6. L'établissement d'EFP prépare les étudiants et le personnel encadrant aux sessions de mobilité
7. Les participants font un rapport sur leur mobilité conformément aux directives de l'établissement d'EFP et des bailleurs de fonds
8. Les expériences tirées de la mobilité sont documentées et traitées
9. Le processus de mobilité des étudiants est transparent et permet l'égalité entre les étudiants

### **Evaluation de la mobilité des étudiants**

1. Le processus de mobilité des étudiants est évalué conformément aux directives de l'établissement d'EFP sur la gestion de la qualité et des stratégies
2. L'établissement d'EFP évalue régulièrement son processus de mobilité des étudiants
3. L'évaluation porte sur la mobilité des étudiants dans son ensemble, notamment le processus de mobilité, les résultats et la satisfaction des étudiants et du personnel encadrant
4. Toutes les parties prenantes à la mobilité des étudiants, dont les partenaires d'accueil, participent à l'évaluation

### **Développement de la mobilité des étudiants**

1. Les retours des étudiants, des organisations d'accueil et des autres parties impliquées servent à développer la mobilité des étudiants
2. L'établissement d'EFP développe la mobilité en coopération avec des partenaires
3. Les bonnes pratiques et les expériences positives apportées par la mobilité sont diffusées et exploitées dans l'établissement d'EFP